

3. Soumettre au Gouverneur Général les propositions de mesures sociales qu'elle jugerait utiles pour le progrès des populations de l'A.É.F.

Ainsi, c'est à Brazzaville qu'il appartenait d'avoir, la première dans l'Union Française, un organisme qui officiellement se penchât sur les importants problèmes que le plan d'enquête de l'Institut d'Études Centrafricaines se propose d'étudier. Ce plan, dont l'exécution demandera plusieurs années, prévoit:

- (a) L'étude de l'organisation sociale actuelle des populations de l'A.É.F.
- (b) L'étude de l'organisation économique de la collectivité et de la famille.
- (c) L'étude de la main-d'œuvre indigène.
- (d) L'étude de l' 'urbanisation'.
- (e) Des renseignements démographiques et sanitaires.

Les études sociologiques ainsi entreprises en A.É.F. viendront compléter et permettre des comparaisons utiles avec les études du même ordre prévues dans les autres territoires de l'Afrique Central; c'est-à-dire, le plan septennal de recherches établi par le Rhodes-Livingstone Institute, s'étendant sur la Rhodésie du Nord, la Rhodésie du Sud et le Nyasaland; au Congo Belge, les études du 'Centre d'Études de Politique Sociale Indigène', à Élisabethville, et celles du 'Centre d'Études Sociales Africaines' récemment créé à Léopoldville.

Ainsi, avec la Commission d'Études Sociologiques de Brazzaville et le plan de travail de l'Institut d'Études Centrafricaines, la France pourra apporter une contribution fructueuse à l'évolution des populations d'Afrique Centrale.

Semaine de Missiologie de Louvain

POUR la première fois depuis 1937, la Semaine de Missiologie a eu lieu à Louvain au mois d'août, 1946. La session d'études a été consacrée au problème de *La Famille Noire en Afrique*. Le Rév. Père Decker et Dom Arnold Storms, O.S.B., ont parlé des conséquences de la puissance de la 'famille clanique' — des avantages économiques et sociales, ainsi que des inconvénients au point de vue personnel et strictement familiale. M. Antoine Sohier, Conseiller à la Cour de Cassation d'Élisabethville, a soulevé la question importante du mariage coutumier indigène; le Rév. Père Declercq, C.S.Sp., a donné une conférence sur la signification de la dot en droit coutumier congolais. M. Possoz a ajouté quelques précisions juridiques.

Bulletin de Jurisprudence des Tribunaux Indigènes du Ruanda-Urundi

ISSUED by l'Association des Anciens Élèves d'Astrida, this little publication, which is to appear twice a year, is concerned with the administration of law by the native tribunals of Ruanda-Urundi. The first number, issued in May 1946, contains an analysis, by G. Mineur, of the practice of native courts and its influence on customary law, an account of the law relating to guardianship by S. Gratien, and reports of a selection of court cases, with explanatory notes and comments on the judgement given in each case.

The bulletin is designed for 'tous les évolués qui ont à cœur de voir régner la justice parmi les autochtones du pays', and is prefaced by a foreword written by the vice-governor general of Ruanda-Urundi.

The use of the ideophone by educated Africans

WE pass on to our readers a question raised by Mr. C. M. N. White, District Commissioner in Northern Rhodesia.